

Mairie de MONTGARDIN

05230

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2009

Présents: BERTRAND Martine, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.

Absents : ROULET André, (procuration à Alain HUBLLOU), RICHARD Sylvie (procuration à Nicolas GLEIZE).

Sommaire

1.	Approbation PV précédent.	2
2.	Avis sur un projet photovoltaïque.	2
3.	Assainissement : Agences de l'Eau. Assainissement chef-lieu090929.	2
4.	Colombarium.	2
5.	Projets d'Initiative Locale (PIL) - Programmation 2010. PIL090929	2
6.	Rentrée des classes.	3
7.	École numérique. École numérique090929.	3
8.	Campagne contre le cancer du sein.	3
9.	Bourse départementale.	3
10.	Sécurisation d'un puits dans le secteur des Aroncis.	4
11.	Q D.	4
	11.1. Chemin forestier de la Condamine.	4

1. APPROBATION PV PRÉCÉDENT.

Le procès-verbal de la séance du 25 août 2009 et de la séance du 23 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2. AVIS SUR UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE.

Le conseil a examiné le projet d'un agriculteur de La Bâtie Neuve souhaitant réaliser une installation photovoltaïque sur environ 15 ha sur ses terrains de Montgardin sur le secteur de "des Adroits".

Selon la réglementation appliquée en la matière, ce projet nécessite la modification du PLU.

Le conseil municipal prendra une décision à ce sujet lorsque le pétitionnaire aura fourni un dossier complet permettant d'envisager cette modification.

3. ASSAINISSEMENT : AGENCES DE L'EAU. ASSAINISSEMENT CHEF-LIEU090929.

Dans le cadre de l'aide financière sollicitée auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation du projet d'assainissement collectif du chef-lieu, le conseil municipal a pris une délibération répondant à l'exigence de l'Agence de l'eau de fixer la part assainissement du prix de l'eau supérieure à 0,50 €/m³ à compter du 1er janvier de l'année d'engagement des travaux (sur la base d'une consommation de référence de 120 m³/an).

4. COLOMBARIUM.

Le conseil municipal a décidé de lancer une consultation d'entreprises funéraires pour la création d'un colombarium.

5. PROJETS D'INITIATIVE LOCALE (PIL) - PROGRAMMATION 2010. PIL090929

Dans le cadre de la préparation d'une demande d'inscription de financement par le programme PIL du conseil général, le conseil municipal a retenu les opérations ci-après :

- Annexe de la mairie + sanitaires.
- Achat d'un véhicule de déneigement
- Voirie
- Colombarium

Après chiffrage, le conseil municipal, dans sa séance du 20 octobre 2009, retiendra les deux projets à présenter dans les délais impartis.

6. RENTRÉE DES CLASSES.

La rentrée 2009 s'est effectuée dans de bonnes conditions. En raison des menaces de pandémie grippale les classes ont été pourvues de distributeurs de savon liquide, de papiers jetables ainsi que de poubelles adaptées.

Les effectifs sont les suivantes pour l'année 2009/2010 :

Classe	Niveau	Nombre d'enfants
Maternelle/Cours Préparatoire	Petite section	4
	Moyenne section	7
	Grande section	3
	Cours préparatoire	5
Cours élémentaires/cours moyens	Cours élémentaire 1	5
	Cours élémentaire 2	6
	Cours moyen 1	3
	Cours moyen 2	7
	TOTAL	40

7. ÉCOLE NUMÉRIQUE. ÉCOLE NUMÉRIQUE090929.

La candidature de la commune, pour faire bénéficier l'école de Montgardin du plan gouvernemental d'équipement numérique, n'a pu être retenue. Les écoles profitant de cette mesure sont dotées d'une subvention de 80 % du coût HT jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 €.

Dans le souci de ne pas pénaliser nos élèves, le conseil municipal a décidé de financer cet équipement numérique sur le budget communal de 2010. La structure de cet équipement sera définie en étroite collaboration avec le directeur d'école. Son coût devrait être de l'ordre de 11 700 € HT.

8. CAMPAGNE CONTRE LE CANCER DU SEIN.

La commune est invitée à s'associer à la campagne de sensibilisation « Cancer du sein octobre rose dans les Hautes Alpes ».

9. BOURSE DÉPARTEMENTALE.

Le Conseil Général alloue, avant le 15 octobre, des bourses aux collégiens et lycéens internes ou demi-pensionnaires, ainsi qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur, dont les parents sont domiciliés dans les Hautes-Alpes. Elles sont attribuées sous certaines conditions de déroulement de leur scolarité et de revenus familiaux.

Les documents nécessaires à la formulation des premières demandes de bourses départementales pour l'année 2009/2010 sont à la disposition des personnes intéressées au secrétariat de la mairie.

Le maire a adressé un courrier, le 14 septembre 2009, à tous les parents d'enfants entrant en sixième pour la première fois au collège de La Bâtie Neuve.

10. SÉCURISATION D'UN PUIITS DANS LE SECTEUR DES ARONCIS.

Lors du conseil municipal du 25 août 2009, Roland MULLER avait signalé la présence d'un puits non sécurisé sur la cote de la Draye à environ 500 m du hameau des Aroncis.

Sur proposition de Roland MULLER, le conseil municipal a donné son accord pour la sécurisation à la charge la commune de ce puits dangereux.

Roland MULLER s'est chargé de cette mise en sécurité avec le concours de l'ouvrier communal.

Le maire adresse aux participants ses remerciements et ses félicitations pour avoir réalisé aussi efficacement cette opération.

11. Q D.

11.1. CHEMIN FORESTIER DE LA CONDAMINE.

Roland MULLER porte à la connaissance du conseil que le chantier d'aménagement du chemin forestier de la Condamine se déroule bien. La réception des travaux pourrait avoir lieu le 12 octobre à 13h30.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 23h12.

Le Maire
Roger MAMO

